



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

MAITRES NAGEURS SAISONNIERS 2026

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre regroupe 38 communes (27.162 habitants), à 45 mn de Strasbourg.

Une qualité de vie appréciée

Situé en partie sur le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ce territoire, doté de nombreux équipements, comprend un riche patrimoine historique et naturel où se cultive un certain art de vivre.

Un territoire de projets

Notre EPCI en plein développement comprend 130 agents et exerce de nombreuses compétences. Dans un contexte dynamique et de forte volonté d'optimisation des moyens et des résultats elle recrute **des Maîtres-Nageurs saisonniers**.

MISSIONS

Les maîtres-nageurs pourront intervenir, selon le planning, soit à la piscine couverte de BOUXWILLER, soit à la piscine découverte d'INGWILLER.

Les missions confiées sont :

- La surveillance du public fréquentant les piscines de la Communauté de Communes
- La mise en place d'animations pour le public

DIPLOMES

BEESAN ou BPJPES AAN ou Licence AGOAPS mention natation

CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail annualisé sur la durée du contrat – 35 heures par semaine
- Résidence administrative : BOUXWILLER
- Travail les week-end et jours fériés

REMUNERATION

- Rémunération statutaire – ETAPS
- Recrutement par voie contractuelle : 6 mois (avril à septembre - la durée du contrat pourra être discutée)
- Régime indemnitaire
- Tickets restaurant
- Participation mutuelle et prévoyance

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Liste des diplômes : BEESAN ou BPJPES AAN ou Licence AGOAPS mention natation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A pourvoir au 1^{er} avril 2026

Poste à 35 heures par semaine

Fondement juridique : contractuel de la fonction publique (article 3-2 de la loi du 26.01.1984).

La lettre de candidature accompagnée du C.V. sera adressée directement auprès du service Ressources Humaines de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à l'adresse mail suivante : emploi@hanau-lapetitepierre.alsace pour le 28 février 2026 au plus tard.

Merci de préciser pour quel poste vous postulez lors du dépôt de votre acte de candidature.

Au regard de la loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il est rappelé que cet emploi est accessible à tous sans aucune discrimination.